

SECTION 04

PRODUITS DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES; BOISSONS , LIQUIDES ALCOOLIQUE ET VINAIGRES; TABACS ET SUCEDANES DE TABAC FABRIQUES

Note.

1.- Dans la présente Section, l'expression agglomérés sous forme de pellets désigne les produits présentés sous forme de cylindres, boulettes, etc. agglomérés soit par simple pression, soit par adjonction d'un liant dans une proportion n'excédant pas 3 % en poids.

CHAPITRE 16

PREPARATIONS DE VIANDES, DE POISSONS OU DE CRUSTACES, DE MOLLUSQUES OUD'AUTRES INVERTEBRES AQUATIQUES

Notes.

1.- Le présent Chapitre ne comprend pas les viandes, les abats, les poissons, crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques, préparés ou conservés par les procédés énumérés aux Chapitres 2, 3 ou au n° 05.04.

2.- Les préparations alimentaires relèvent du présent Chapitre à condition de contenir plus de 20 % en poids de saucisse, de saucisson, de viande, d'abats, de sang, de poisson ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques ou une combinaison de ces produits. Lorsque ces préparations contiennent deux ou plusieurs produits mentionnés ci-dessus, elles sont classées dans la position du Chapitre 16 correspondant au composant qui prédomine en poids. Ces dispositions ne s'appliquent ni aux produits farcis du n° 19.02, ni aux préparations des n°s 21.03 ou 21.04.

Notes de sous-positions.

1.- Au sens du n° 1602.10, on entend par préparations homogénéisées des préparations de viande, d'abats ou de sang, finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu d'un poids net n'excédant pas 250 g. Pour l'application de cette définition, il est fait abstraction des divers ingrédients ajoutés, le cas échéant, à la préparation, en faible quantité, comme assaisonnement ou en vue d'en assurer la conservation ou à d'autres fins. Ces préparations peuvent contenir, en faible quantité, des fragments visibles de viande ou d'abats. Le n° 1602.10 a la priorité sur toutes les autres sous-positions du n° 16.02.

2.- Les poissons, crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques cités dans les sous-positions des n°s 16.04 ou 16.05 sous leur seul nom commun appartiennent aux mêmes espèces que celles qui sont mentionnées dans le Chapitre 3 sous les mêmes appellations.

CODE	DESCRIPTION	Unité(s)	DD	TUB	TVA	DUS	TSB_PT	PSV	TUF	TUA	TUP	TUS
16.01	SAUCISSES, SAUCISSONS ET PRODUITS SIMILAIRES, DE VIANDE, D ABATS OU DE											
1601.0010.00	- De foies	QA	35		18							
1601.0090.00	- Autres	QA	35		18			500				
16.02	AUTRES PREPARATIONS ET CONSERVES DE VIANDES, D ABATS OU DE SANG											
1602.1000.00	- Préparations homogénéisées	QA	20		18							
1602.2000.00	- De foies de tous animaux	QA	35		18							
1602.3100.00	-- De dinde	QA	35		18							
1602.3200.00	-- De coqs et de poules	QA	35		18							
1602.3900.00	-- Autres	QA	35		18							
1602.4100.00	-- Jambons et leurs morceaux	QA	35		18							
1602.4200.00	-- Epaules et leurs morceaux	QA	35		18							
1602.4900.00	-- Autres, y compris les mélanges	QA	35		18							
1602.5010.00	-- Conditionnées dans des emballages métalliques hermétiquement fermés de type <<Corned beef>>	QA	35		18							
1602.5090.00	-- Autres	QA	35		18							
1602.9000.00	- Autres, y compris les préparations de sang de tous animaux	QA	35		18			400				

CODE	DESCRIPTION	Unités(s)	DD	TUB	TVA	DUS	TSB_PT	PSV	TUF	TUA	TUP	TUS
16.03	EXTRAITS ET JUS DE VIANDE, DE POISSONS OU DE CRUSTACES, DE MOLLUSQUES OU											
1603.0000.00	.	QA	20		18							
16.04	PREPARATIONS ET CONSERVES DE POISSONS; CAVIAR ET SES SUCCEDANES PREPARES A											
1604.1100.00	-- Saumons	QA	20		18							
1604.1200.00	-- Harengs	QA	20		18							
1604.1310.00	--- Sardines en conserves ordinaires en boîtes de 1/4 club de 30 mm de hauteur ou moins	QA	20		18							
1604.1390.00	--- Autres	QA	20		18							
1604.1400.00	-- Thons, listaos et bonites (Sarda spp.)	QA	20		18							
1604.1500.00	-- Maquereaux	QA	20		18							
1604.1600.00	-- Anchois	QA	20		18							
1604.1700.00	-- Anguilles	QA	20		18							
1604.1900.00	-- Autres	QA	20		18							
1604.2000.00	- Autres préparations et conserves de poissons	QA	20		18							
1604.3100.00	-- Caviar	QA	20		18							
1604.3200.00	-- Succédanés de caviar	QA	20		18							
16.05	CRUSTACES, MOLLUSQUES ET AUTRES INVERTEBRES AQUATIQUES, PREPARES OU											
1605.1000.00	- Crabes	QA	20		18							
1605.2100.00	-- Non présentées dans un contenant hermétique	QA	20		18							
1605.2900.00	-- Autres	QA	20		18							
1605.3000.00	- Homards	QA	20		18							
1605.4000.00	- Autres crustacés	QA	20		18							
1605.5100.00	-- Huîtres	QA	20		18							
1605.5200.00	-- Coquilles St Jacques ou peignes, pétoncles ou vanneaux, autres coquillages	QA	20		18							
1605.5300.00	-- Moules	QA	20		18							
1605.5400.00	-- Seiches, sépioles, calmars et encornets	QA	20		18							
1605.5500.00	-- Poulpes ou pieuvres	QA	20		18							
1605.5600.00	-- Clams, coques et arches	QA	20		18							
1605.5700.00	-- Ormeaux	QA	20		18							
1605.5800.00	-- Escargots, autres que de mer	QA	20		18							
1605.5900.00	-- Autres	QA	20		18							
1605.6100.00	-- Bêches-de-mer	QA	20		18							
1605.6200.00	-- Oursins	QA	20		18							
1605.6300.00	-- Méduses	QA	20		18							
1605.6900.00	-- Autres	QA	20		18							

Légende

DD	Droits de Douane
TUB	Taxe spécifique Unique B.G.E.
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
DUS	Droit Unique de Sortie
TSB_PT	Taxe Spéciale sur les Boissons
PSV	Prélèvement sur les Viandes
TUF	Taxe spécifique Unique F.E.R.
TUA	Taxe spécifique Unique Armée
TUP	Taxe spécifique Unique 3 ^e Pont
TUS	Taxe spécifique Unique S.I.R.